DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-83

L'an 2026, le 4 juin à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 29 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 29 mai 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Aurore GINOUVES, Marie-Christine JAOUEN, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Jean-Yves NICOLAS, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Patrick URIEN

Absents ayant donné procuration (4) : Anne-Marie KERDRAON à Christian TROADEC, Didier GOUBIL à Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS à Annie LE GUEN, Hélène GUILLEMOT à Isabelle AUFFRET

Absents (1): Paul BOUSSARD

A été nommé secrétaire : Annie LE GUEN

D 2026-83 Délibération relative au choix du bureau d'études pour l'accompagnement du PLUi-H

Rapporteur : Isabelle LE LÉON

VU le Code la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire portant délégation de pouvoirs au Président (D 2026 -11) ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 8 décembre 2025 sur la plateforme Mégalis Bretagne, au BOAMP (avis n°25-012844) et au JOUE (avis n°606893-2025), le 9 décembre 2025 ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 mai 2026 ;

La date limite de dépôt des candidatures était le 26 janvier 2026 à 13h.

4 offres ont été réceptionnées.

L'évaluation de ces offres s'est effectuée sur :

- Le critère « prix » représentant 40 % de la note ;

- Le critère « valeur technique » représentant 60 % de la note incluant les sous-critères suivants :

- Méthodologie générale de l'élaboration du PLUi-H – 30 points

- Moyens techniques et humains – 10 points

- Expériences et références – 10 points

- Proposition d'un planning – 5 points

- Respect de l'environnement – 5 points

Après analyse des offres conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 mai 2026, a retenu l'offre de la société **CITTANOVA**, d'un montant de **188 135 € HT**, jugée la mieux-disante au regard de l'ensemble des critères et en adéquation avec les besoins du marché.

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valident le choix effectué par la Commission d'Appel d'Offres du 26 mai 2026 de retenir la société CITTANOVA pour un montant de 188 135 € HT ;

- Autorisent le Président, en vertu de la délégation susvisée, à signer le marché ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 08/06/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

